



L'OBV a pour mission l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières et des lacs, ainsi que la protection, la mise en valeur et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains de son territoire, composé de nombreux [bassins versants](#). Ce sont la

Le Bras St-Nicolas, un site exceptionnel à protéger !

Montmagny, 21 mars 2013 – Le saviez-vous ? Le Bras St-Nicolas offre une eau de bonne qualité et une biodiversité importante. C'est l'une des rares rivières au Québec à abriter le **fouille-roche gris**, une espèce de poisson rare, qui lutte présentement pour sa survie. Ce poisson est dépendant de la bonne qualité de l'eau et très sensible à la pollution. Les inventaires réalisés en août 2012 ont permis de confirmer que le fouille-roche gris est toujours présent dans la rivière.

Depuis 2011, l'organisme de bassin versant de la Côte-du-sud réalise des projets visant la protection et la conservation de l'habitat du fouille-roche gris et plusieurs autres projets seront réalisés au cours des prochaines années.

En 2013, plusieurs riverains ont été rencontrés, dont le conseil municipal de Cap-St-Ignace, pour les sensibiliser au joyau qui coule dans leur arrière-cour. Toutes les personnes rencontrées ont signé des ententes de conservation volontaire pour protéger leur belle rivière ! Ce sont 5,4 km de rives qui sont ainsi protégés majoritairement du côté Nord de la rivière, à Cap St-Ignace puisque plusieurs lots appartiennent au ministère des transports sur la rive Sud.

Que pouvez-vous faire pour protéger la rivière? Évitez de déboiser les rives et conservez la bande riveraine car les sédiments nuisent à sa reproduction et l'empêchent de se nourrir. Ne pas déranger le lit du cours d'eau puisque ce poisson vit sur le lit du cours d'eau. Finalement, évitez tout produit chimique, pesticide et utilisez des produits sans phosphate. C'est simple et ça ne coûte rien.

La présence du fouille-roche gris dans le Bras St-Nicolas retient donc notre attention et celle des ministères pour cette espèce de poisson visée par la loi sur les espèces menacées ou vulnérables et la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

La sensibilisation n'est pas encore terminée puisqu'il y aura bientôt la distribution d'un dépliant informatif à tous les résidents de Cap-Saint-Ignace et Montmagny de même que l'installation d'un panneau d'interprétation au pont Prévost à Montmagny.

L'implication du milieu est primordiale ! La ville de Montmagny et la MRC de Montmagny viennent compléter l'appui financier de la Fondation de la Faune du Québec.

Il ne tient qu'à vous de protéger le Bras St-Nicolas! Chaque geste est important.

-30-

Source : Suzanne Beaudry

Informations : Suzanne Beaudry, bio@obvcotedusud.org ;
Tel. : 418-248-4566 # 524

www.obvcotedusud.org

